

SEANCE DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023

M. le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant deux demandes de subvention. Les Membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent ce point supplémentaire.

Suite à la transmission du compte-rendu du 6 Juillet 2023, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – Lotissement Terres à Maisons Route du Cadran

M. le Maire remercie M. CRESTIN, directeur de la Société Terres à Maisons, Mme HOUSSIN, sa collaboratrice et M. JUMENTIER, géomètre, de leur présence puis, leur cède la parole pour la présentation du projet de lotissement Route du Cadran.

Lors de cette présentation, plusieurs informations sont transmises notamment sur les points suivants :

- Les parcelles prévues auront une superficie comprise entre 500 m² et 1200 m² environ. Il est prévu 22 lots.
- Sachant qu'un indice de vide est mentionné sur la parcelle, une étude va être effectuée par la Société Explore pour permettre de solliciter la diminution du périmètre de sécurité.
- La circulation dans le lotissement s'effectuera en sens unique en évitant les longues lignes droites afin de diminuer la vitesse.
- Concernant la gestion des eaux pluviales, plusieurs noues sont prévues pour les recueillir et permettront de drainer celles-ci vers un bassin de rétention.
- Il est prévu la plantation d'un alignement d'arbres en bordure de la propriété de l'auto-école ainsi que le long de la parcelle agricole dans le but de limiter les nuisances.
- Afin de répondre à la demande de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), il sera prévu deux possibilités d'accès futurs vers la parcelle agricole contigüe au projet.
- De même, le Plan Local d'Urbanisme prévoit un emplacement réservé pour créer un chemin de randonnée, cet aménagement est prévu par une voie partagée à l'entrée, une continuité en partie piétonne et un trottoir en sortie du futur lotissement.

II – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif

Ces rapports comprennent d'une part les indicateurs techniques et d'autre part les indicateurs financiers approuvés par le Comité Syndical en date du 29 Juin 2023.

Les Membres du Conseil adoptent, avec quatorze voix pour et une abstention (Patrick VIANDIER), ces rapports annuels au titre de l'exercice 2022.

III – Syndicat Départemental d'Energie 76 – rapport d'activité 2022

M. le Maire présente le rapport d'activité 2022 établi par le Syndicat Départemental d'Energie 76 (SDE76).

Les Membres du Conseil adoptent, avec treize voix pour et deux abstentions (Bruno SCHNEIDER et Yves TERNON), le rapport d'activité 2022.

IV – Arrêté modificatif concernant la ZFE

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 9 Juin 2022, le Conseil a émis un avis défavorable à la ZFE m de Rouen Normandie Métropole.

Il rappelle également que la Métropole a pour ambition de réduire fortement la pollution atmosphérique sur son territoire et vise les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à l'horizon 2030.

De ce fait, réglementairement imposée par l'Etat, une ZFE m a été mise en œuvre depuis le 3 janvier 2022 interdisant la circulation et le stationnement dans la zone des véhicules destinés au transport des marchandises (PL et VUL) ayant des vignettes Crit'Air 4, 5 ou non classés. Depuis le 1er Septembre 2022, le dispositif et ses exclusions s'étendent aux véhicules des particuliers (voiture, utilitaire léger, moto, scooter, voiture sans permis, bus, poids lourds...).

Au vu du courrier de la Métropole de Rouen en date du 28 août 2023 et du projet d'arrêté de la Métropole de Rouen, M. le Maire précise les modifications apportées à la ZFE m de la Métropole Rouennaise :

- une exemption pour les personnes atteintes d'Affections de Longue Durée
- la mise en place d'un « pass ZFE m 24 »

Les Membres du Conseil à l'unanimité, émettent un avis favorable sur la nouvelle version de la ZFE m de la Métropole Rouen Normandie, mais maintiennent leur opposition à la mise en place de la ZFE m.

V – Apurement de l'actif

Considérant qu'il appartient à l'ordonnateur de procéder avant le 31 décembre, au recensement des biens existants dans la collectivité.

Les Membres du Conseil à l'unanimité, décident de sortir de l'actif les biens acquis depuis plus de cinq ans (année 2018).

Pour un montant total de : 52 815,24 €.

VI – Personnel communal – modification durée hebdomadaire

M. le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique principal 1ère classe titulaire, permanent à temps non complet à raison de 31,46/35ème et la suppression du grade d'adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet à hauteur de 29,18/35ème.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget.

VII – Tarifs communaux

M. le Maire indique qu'il y a lieu de déterminer le tarif de la publicité insérée dans le bulletin municipal et ce, pour l'année 2024.

Les Membres du Conseil, à l'unanimité, décident de retenir les tarifs suivants pour les trois parutions annuelles :

- 90 x 25	79,50 €
- 90 x 60	128,50 €
- 55 x 200	204,00 €
- Demi-page	226,50 €
- Page entière	456,00 €

VIII – Demande de subvention

1) M. Raphaël CAUDRON

M. le Maire informe que M. Raphaël CAUDRON a été sélectionné dans l'équipe de France d'ultimate frisbee U20. Dans ce cadre, il explique que les frais de déplacement et d'hébergement ne sont pas pris en charge par la Fédération notamment pour les entraînements à Blois et lors des différentes compétitions. Afin de lui permettre de diminuer ces coûts, M. Raphaël CAUDRON sollicite une subvention exceptionnelle.

Les Membres du Conseil avec quatorze voix pour et une abstention (Cyril CAUDRON), décident d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à M. Raphaël CAUDRON.

2) Association TEAMGORAID

M. le Maire présente la demande de partenariat de M. Robin MORISSE et Florian TERAL, association TEAMGORAID, dans le cadre du « Twingo Maroc Tour » qui doit se dérouler en avril 2024. Ce rallye est un défi humain ayant une vocation solidaire en acheminant des fournitures destinées à différentes associations au Maroc.

Les Membres du Conseil, avec quatorze voix pour et une abstention (Jean-Luc MORISSE), décident d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association TEAMGORAID.

IX - Questions diverses

1) Ecoles

M. le Maire donne lecture d'un courrier concernant une élève qui nécessite une chaise spécifique à son handicap pour suivre correctement sa scolarité. Après s'être renseigné, M. le Maire indique que ce type de matériel ne peut être pris en location mais doit obligatoirement être acquis. Au vu de ces éléments, un devis a été établi pour un coût

total de 1 779,83 € pour une chaise de base avec les équipements spécifiques au handicap.

Le Conseil demande que l'Education Nationale soit contactée pour une éventuelle participation pour l'acquisition de ce matériel et autorise M. le Maire à procéder à l'achat.

2) LNPN

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Préfet SANJUAN concernant la Ligne Nouvelle Paris Normandie. Il y est indiqué que seules les parties non grisées du plan concernant la Commune sont impactées par le projet de ligne ferroviaire.

De plus, M. le Maire informe de la réception d'un arrêté autorisant les services de SNCF Réseau à pénétrer dans les propriétés concernées par les études préalables.

3) Voiries

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin a sollicité les vœux concernant le programme de voirie 2024. Il a été demandé la réfection de la Route du Cadran, selon la décision de la Communauté de Communes, soit la totalité, soit en deux parties :

- 1^{ère} partie : du Chemin de la Ferme jusqu'au carrefour du Château d'Eau
- 2^{ème} partie : du Carrefour du Château d'Eau jusqu'au Sacré-Cœur

4) Eclairage public

Suite à un mât cassé Route de Duclair, un devis de réparation a été sollicité auprès de la Société Spie par le Syndicat Départemental d'Énergie 76.

5) Zone d'accélération des énergies renouvelables

Suite à une réunion en Préfecture, Patrick VIANDIER informe que l'état sollicite les Communes pour la proposition de développement des énergies renouvelables.

6) Smédar

Courrier du Smédar concernant l'arrêt du projet de mise en place de consignes pour les bouteilles plastiques.

7) Maroc

Suite à une demande d'aide des pompiers humanitaires après le séisme intervenu au Maroc, le Conseil ne donne pas une suite favorable à celle-ci.

X – Pour Information

1) Accueil périscolaire

Après avoir consulté les services de Secours et d'Incendie sur la possibilité d'utiliser l'étage de l'accueil périscolaire, il a été indiqué que l'escalier intérieur existant ne peut être utilisé au vu de ses dimensions. Par contre, une possibilité peut être envisagée avec l'installation d'un escalier extérieur qui servirait d'accès. A cet effet, M. le Maire a rencontré un architecte qui propose éventuellement l'installation d'un escalier à partir de la fenêtre en façade du premier étage et descendant dans la cour de l'école. Le Conseil demande s'il serait possible d'étudier une autre possibilité sur l'arrière du bâtiment afin de préserver le côté esthétique du nouveau bâtiment. M. le Maire rencontrera à nouveau l'architecte en ce sens.

2) Stade

Les services de RTE devront déplacer le pylône haute tension situé sur le stade. Le projet prévoit l'installation d'un nouveau pylône suivi du retrait de l'ancien. Le calendrier des travaux n'est pas connu à ce jour.

3) Travaux communes environnantes

Plusieurs travaux se déroulent actuellement sur les communes environnantes provoquant plusieurs déviations vers notre commune. Ce qui génère une augmentation de la circulation notamment Rue de la Mairie.

De plus, il est indiqué que les camionnettes de livraison de l'enseigne Leclerc traversent le centre de notre Commune et régulièrement avec une vitesse élevée.

4) Octobre rose

La décoration a été installée sur la Place de la Mairie.

Plusieurs animations sont prévues :

- Vendredi 13 octobre 20 h – théâtre au Bocasse (possibilité transport)
- Samedi 14 octobre 10 h – marche départ Place de la Mairie
- Samedi 14 octobre – animations à la résidence les Chardonnerets

5) Petite enfance

Ouverture d'une nouvelle MAM rue de l'Église en novembre.

6) Essai sirènes

L'essai mensuel des sirènes sera reporté au mercredi 8 novembre en raison du 1^{er} novembre qui est férié.

XI- Tour de table

Cyril CAUDRON remercie le Conseil pour l'octroi de la subvention à son fils.

Jean-Luc MORISSE remercie le Conseil pour l'octroi de la subvention à l'association TEAMGORAID.

Isabelle MARLIER indique qu'il y a 6 classes cette année avec la répartition suivante :

- Petite et moyenne sections
- Moyenne et grande sections
- Grande section et CP
- CP et CE1
- CE2 et CM1
- CM1 et CM2

Suite au changement du prestataire pour la fourniture des repas, les retours sont très positifs. Par contre, vu la taille des plats, il sera à envisager l'acquisition d'un deuxième four pour faciliter le réchauffage des plats.

Elle demande l'avancement pour l'appel d'offres des menuiseries de la Résidence les Chardonnerets. Brigitte BASTIEGE lui indique que c'est en cours.

Agnès finger indique que plusieurs personnes de la Route de Duclair se plaignent du nettoyage des trottoirs et se sentent délaissés. M. le Maire lui indique que la Direction des Routes est responsable de l'entretien de la Route de Duclair.

Jean-Pierre LEFVRE informe que les illuminations de Noël seront allumées du 1^{er} décembre 2023 au 4 janvier 2024. Il y a une augmentation de 10 % par rapport à 2022. Il signale que les jeux du 14 juillet se sont bien déroulés.

Brigitte BASTIEGE informe de la proposition de la Société Polaris concernant la fourniture de mousseurs, douches et robinets thermostatiques pour les économies d'eau. Une liste des besoins leur sera fournie.

Concernant la Résidence les Chardonnerets :

- Les travaux du cheminement et des salles de bains sont terminés.
- Les agrandissements sont à 50 % mais suite à un problème de pénurie en alu, le chantier est arrêté.

Suite à la réunion de la Communauté de Communes, elle indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, les déchets organiques ne devront plus être traités avec les ordures ménagères. De ce fait, la Communauté de Communes devrait fournir des composteurs pour chaque propriété. Une période de 6 mois à 1 an sera nécessaire pour la mise en place de ce procédé.

Le fleurissement des talus des écoles et de la résidence est terminé. Elle remercie Jean-Luc MORISSE, Liliane LETELLIER, François MARIETTE et Maud FORT ainsi que Mme Pytel pour leur participation.

Concernant la réfection des trottoirs de la Résidence du Cardonnay, les travaux commenceront le 10 Octobre 2023.

Patrick VIANDIER indique que des perforations ont été signalées sur le revêtement de sol de la salle d'activités sportives. Aucune explication n'a pu être trouvée malgré des recherches, de ce fait, un rappel aux différents responsables des activités a été effectué. De plus, un affichage a été mis en place dans la salle afin d'éviter de nouvelles dégradations.

Concernant le chemin de randonnée prévu entre le Chemin des Champs et le stade, dans la partie concernée située dans la propriété de M. BOISSIERE, ce dernier a demandé au lotisseur de prévoir ce chemin dans le permis d'aménager. Il reste à prendre contact avec le propriétaire du champs concernant la première partie dans la continuité du chemin des champs.

Pour le chemin situé entre la Résidence du Houlay et le Chemin de la Mairie, M. ROUSSEL a donné son accord pour céder la parcelle nécessaire. Par contre, il reste à contacter à nouveau le deuxième propriétaire longeant cette parcelle.

Concernant le chemin entre la Route du Cadran et la Rue de l'Eglise, celui-ci est prévu dans le projet de lotissement.

Séverine MABIRE invite, dans le cadre d'octobre rose, les membres du Conseil à la représentation théâtrale du vendredi 13 octobre à 20 h au Bocasse. Suite à la demande du Conseil, il pourra être envisagé le transport en bus pour cette soirée.

Laurence APS demande s'il serait possible de remettre une information concernant la non-augmentation des taux des impôts par la Commune. M. le Maire lui indique qu'il l'intégrera dans le Mot du Maire pour le Cardon d'Octobre.